Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 01/11/2026
Publié le / 2 NOV. 2026
ID : 041-214100323-20261019-2026_0038-AR

République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DÉCISION DU MAIRE
N°2026-038
****

MARCHÉS PUBLICS
Espace Chavil – Remplacements et modifications des menuiseries d'accès

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°41 032 022 bis / 2026 – 5.4 du 11 mai 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*,

Vu la délibération n°041 032 015/2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote du Budget Primitif principal – Exercice 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1er –
De retenir le devis n°CV00120 du 02/07/2026 établi par EURL GILMAR situé Z.A. de l'Artouillat à CHAILLES 41120 pour le remplacement et la modification des menuiseries d'accès de l'Espace Chavil situé rue des Poussetières à CHAILLES s'élevant à 12 000,00€ TTC.

ARTICLE 2 -
La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

ARTICLE 3 -
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 19/10/2026

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Olivier NUFFER

Certifié exécutoire compte tenu de la publication ou de l'affichage le 19/10/2026
Le 1er Adjoint, Olivier NUFFER

Mod. 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT